



Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 JUIN 2021

Le 22 juin 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS, Elisabeth BIDEAUX à François LANGLOIS, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE, Pascal POYE à Vincent SGARLATA,

Absent(s) :

Daniel ROUSSEL, Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de sa notification.*

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

FONDS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – CLUB HALTEROPHILIE ET MUSCULATION DU TRAIT - CM/21/091

Il est rappelé au Conseil Municipal que dans un contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19, la Ville et la Métropole Rouen-Normandie ont mis en place un dispositif financier de soutien exceptionnel à destination des associations du territoire.

Que ce fonds a pour objet d'aider toutes les associations des champs culturel, sportif, de loisirs et de solidarité qui proposent un service aux habitants, qui ont leur siège social sur la commune et qui justifient de difficultés financières en raison de la crise sanitaire.

Que par délibération n° CM/20/154 en date du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'abondement par la Ville, de ce fonds de soutien exceptionnel (complétant la participation de la Métropole Rouen-Normandie), à hauteur de 8 354.83€, portant ce fonds pour les associations traitonnes à 16 709.66€.

Qu'en l'espèce, le Club Haltérophilie et Musculation du Trait a formulé, en février 2021, une demande de subvention exceptionnelle pour un montant de 5 000€.

Que, l'association précise que ce fonds de soutien permettra de préserver l'emploi au sein du club.

Qu'en effet, la perte financière est estimée à 45 000€ (cotisations, partenariat, achat liées aux mesures sanitaires).

Que par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de répondre favorablement à la demande de soutien exceptionnel d'un montant de 5 000€, sollicitée par le Club Haltérophilie et Musculation du Trait.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1611-4 et L. 2311-7,

VU la délibération n° CM/20/154 en date du 10 décembre 2020,

VU la demande de subvention sollicitée par le Club Haltérophilie et Musculation du Trait le 19 février 2021,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique de la Ville en date du 28 mai 2021,

VU les crédits inscrits au budget primitif 2021,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle au Club Haltérophilie et Musculation du Trait d'un montant de 5 000€.

PRECISE que cette subvention sera imputée au budget 2021 de la Vie associative au compte 6745 – subvention exceptionnelle.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 23 juin 2021

Patrick CALLAIS,
MAIRE

